

L'Anjou laïque

N° 126 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € - Janvier, Février, Mars 2019

L'EUROPE, SOUTIEN
DE LA RÉPUBLIQUE?...



*Ai-je encore mon mot à dire?

Plop
Kankr

**Europe
à venir**p.9 à 12

**Sectorisation
des collèges
publics en 49**p.5

**Plateforme
logistique
à Angers**p.7

**Manifestations
féministes**p.13

**Edgard Pisani,
député de Maine
et Loire**p.14

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Michel Robichonp.2

Éditop.3

Questions à Bernard Téperp.4

PMAp.6

Jean Zayp.8

Paul Bietp.13

L'animalisme.....p.16

Gérard Balesmep.17

Les associationsp.18

Sciencesp.19

Humour.....p.20

Michel Robichon

Michel est prêtre. Il est né le 2 janvier 1938 à Louerre dans une famille nombreuse et désargentée. Après sa communion solennelle, il décide de se destiner à l'apostolat catholique. Il rentre en sixième à l'abbaye de Sain-Maur. L'enseignement y est gratuit. Il y reste jusqu'en première. Il passe son bac philo à Mongazon. Puis, au séminaire de la rue Barras, il étudie la théologie et la philosophie. Ses études sont interrompues par un service militaire de deux ans en Algérie. En 1965, il est nommé prêtre. Prêtre modeste, mais pugnace pour la défense des démunis, il connut ses heures de gloire en politique.

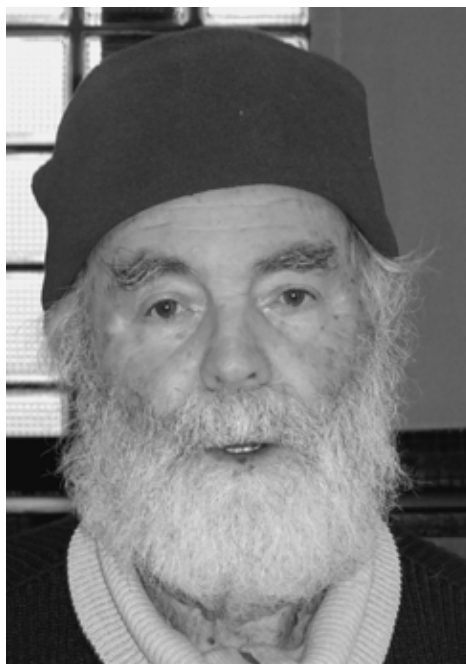
Anjou Laïque : Alors quel est ton parcours professionnel ?

Michel Robichon : Après un stage à Sevré, je suis nommé à Baugé. J'y exerce de 1966 à 1972. Agréé par l'Éducation nationale, je suis nommé aumônier du collège public Chateaucouin. Ce n'est pas un poste à temps complet, aussi j'anime des mouvements de jeunes sur le canton, celui de la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) et celui de la M. R. J. C. (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne). En mai 1968, je provoque des réunions entre militants enseignants et ouvriers. Avec eux, je viens à Angers écouter les harangues de Jean Monnier. À cette époque, il me séduisait. À Baugé, j'ai fréquenté des personnes que tu as bien connues, Paulette Gémin notamment ; une laïque convaincue.

En 1972, je viens en ville. Je suis nommé près de cette maison (la FOL) à Saint Serge. Très beau presbytère, mais je n'y me prélassais pas. Je suis chargé de la pastorale en tant que curé aumônier de la J.O.C. en usine. En 1982, pour 12 ans, je suis envoyé à Saumur. Je n'ai pas la charge de curé. Mon sacerdoce, je le pratique toujours auprès de la jeunesse ouvrière. Enfin, c'est Corné pendant dix-huit ans. J'ai la charge de cinq paroisses.

A. L. : Dans ton engagement auprès des jeunes, tu as eu une prédilection pour ceux qui connaissent une vie chaotique.

M. R. : Oui, j'ai milité à l'association « vie libre ». Le but de cette association est d'aider à la guérison et à la promotion de toutes personnes victimes de la maladie alcoolique. Je me préoccupais plus particulièrement des jeunes entraînés dans un cycle infernal. Il me fallut beaucoup de



persévérance pour remettre sur le bon chemin (pas forcément droit) ceux qui alliaient rechute et délinquance. Je connus quelques déboires que j'ai réussi à surmonter. Et le « Bouc », comme m'appelait Jules, a fini par convaincre. Il ne faut jamais désespérer.

A. L. : Cette espérance, tu l'as portée auprès des gens du voyage me semble-t-il ?

M. R. : Ce fut pour moi une expérience intéressante. Ils vivent leur foi d'une façon différente des sédentaires (des gadgés). Ce qui les caractérise, ce sont l'accueil, le respect des personnes âgées, l'amour des malades. Auprès des maires, je me mobilisais pour l'obtention de terrains convenables. Afin que les enfants puissent suivre leur scolarité dans des conditions pas trop difficiles, je demandais que les élus autorisent des stationnements compatibles à une intégration scolaire passagère et permettent la recherche du travail. Il fallut parfois se battre contre les édiles peu favorables à cette population. Une fois, j'ai dû aller jusque chez le préfet pour qu'un maire accepte d'installer l'électricité sur un terrain d'une pauvre femme chargée de famille. Je raconte cette histoire dans mon livre¹.

A. L. : Tu as accompli ta mission de prêtre à l'ombre des sphères privées, mais ton engagement politique t'a conduit vers les projecteurs de la vie publique. Pourquoi ce choix ?

M. R. : Prêtre, je me suis consacré aux individus, aux personnes, mais j'ai constaté que le sort des déshérités provenait d'une société injuste. J'ai voulu apporter ma pierre à des transformations sociales. Et puis, très tôt, je

me suis inquiété de l'avenir de la planète. En 1975, j'adhère au P. S. U. (Parti Socialiste Unifié). J'y rencontre Marc Giquel. Pour moi ce parti conciliait luttes sociales et défense de l'environnement. Ensuite, je milite à A. E. A (Anjou, Écologie, Autogestion). Ce sont sous étiquettes que je me présente aux élections législatives. La première fois en 1978 sur la circonscription Angers-Sevré, je fais 3 %. La deuxième fois à Cholet en 1981, je régresse, je suis à 1 %. Les Cathos n'ont pas apprécié ma candidature. En 1993, je fais la campagne sur Saumur, j'atteins 5 %. J'aurai peut-être dû persévérer !

A. L. : La candidature d'un prêtre ne laisse pas indifférent, quelles furent les réactions ?

M. R. : En effet, elles furent très contrastées. Bonnes dans la presse locale et même nationale. Je fus interviewé par Radio Luxembourg. Le Nouvel Observateur signala ma candidature avec sympathie. Défavorables du côté de la hiérarchie catholique. Mgr Orchampt me le signifia lors d'un dîner. J'ai au moins gagné un couvert. Face au diocèse, je mis surtout en avant la députation de Mgr Fréppel, représentant le Finistère en 1885. Devant la presse, je soulignais la députation de l'Abbé Pierre dont je me réclamaïs. Pour mon programme, les lecteurs pourront se référer à mon livre. Je le pense encore plus d'actualité.

A. L. : Mais sur ta conception de la laïcité, ton livre ne dit rien, aussi, puisque c'est la dernière question traditionnelle des portraits de ce journal, je te la pose.

M. R. : Il y a trente-six définitions de la laïcité. Moi, je suis pour une laïcité ouverte.

A. L. : C'est une formule utilisée par les personnes qui se veulent tolérantes, mais aussi par celles qui vous voudraient des accommodements avec la loi de 1905. Appartiens-tu aux deux catégories ?

M. R. : Ah bon. Disons alors que je suis tolérant et pour le maintien de la loi de 1905.

Propos recueillis par Jack Proult

¹ Michel et ses aventures humaines (Éditions du Petit Pavé)



Édito

Perversion des mots, débat biaisé

Lors des élections pour le Parlement européen, les votes des militants laïques se partageront. Ce n'est pas ici que nous donnerons une consigne de vote. Les contributions concernant ce suffrage dans les pages qui lui sont consacrées n'engagent que leurs auteurs. Ceci dit, les points de vue exprimés pourront peut-être inciter les lecteurs à des échanges citoyens. Il faut être ambitieux en toute modestie. Pour les rédacteurs de l'Anjou Laïque, il importe de soulever des problématiques que les grands médias, dans leur ensemble, esquivent et esquiveront. Il est probable, en effet, que la grande presse épouse la

Les mots piégés

Le philosophe Henri Péna-Ruiz, dans une rubrique hebdomadaire dans le journal *Marianne*, a re-situé les sens originels des mots criminalisés. Ce n'est pas parce qu'ils furent récupérés et dénaturés à mauvais escient par le Front National qu'il faut les répudier. Les abandonner ne serait-ce pas abandonner les idées et les choses dont ils étaient initialement porteurs ?

« Nationaliste » équivaut désormais à une invective. Alors comment nommer les citoyens attachés à une communauté politique nationale démocratique et ouverte aux autres nations dans une perspective internationale ? L'issue, comme le pensent certains, serait-elle de parler plus précisément de souveraineté populaire nationale ? Nenni, le « souverainisme » est devenu un gros mot. Il est amalgamé au nationalisme. À la trappe la souveraineté des peuples nationaux, la "gouvernance" d'une commission européenne composée

Le vrai débat

L'opposition entre la thèse européenne macronienne et celle de l'ennemi désigné porte incontestablement sur l'intégration de l'Europe à la mondialisation. Mais cette dernière étant de dimension capitaliste, il y a aussi une convergence idéologique que la majorité des médias ne relève pas. Emmanuel Macron souhaite que le néolibéralisme (version moderne du capitalisme) unifor-

Sur la nature des régimes, il y a bien consensus

mise l'Europe pour en faire un poids lourd mondial. Les nationalistes de droite veulent, eux, le pratiquer à l'intérieur de frontières nationales closes. Sur la nature des régimes économiques, il y a bien consensus.

À gauche, par intérêts partisans et pour faire prévaloir leurs visions de l'Europe, certaines têtes d'affiche n'hésitent pas à exploiter le piège des mots. Dommage, le débat réel mérite mieux. Il est sous-tendu par des options politiques divergentes. Les uns privilégient le rapprochement des peuples en estompant les nations, les autres préfèrent valoriser les souverainetés nationales et des coopérations dans une structure de forme confédérale. C'est la différence entre une visée altermondialiste se concrétisant par une fédération de nations ou de régions et une finalité internationale de peuples souverains. Reste à savoir l'orientation la plus réaliste et la plus démocratique pour transformer l'Europe libérale aux conséquences sociales désastreuses dans chaque pays membre. Faut-il sortir de l'Europe pour la reconstruire ou vaut-il mieux agir de l'intérieur ? Telles sont les questions qui se posent à gauche. Chacune des options possède ses arguments. Mais il est certain que s'il n'y a pas de plan « B » à un projet hypothétique de transformation de l'intérieur, l'extrême droite en profitera et le parti des abstentionnistes grossira encore. Ce n'est là qu'un point de vue qui n'engage que son auteur.

Jack Proult

thèse présidentielle. Il faut et faudra chercher les critiques faites de-ci de-là. Emmanuel Macron veut rejouer le deuxième tour de la présidentielle : se présenter comme le meilleur barrage à l'extrême droite. À cette fin, il faut discréditer les possibles listes concurrentes susceptibles de séduire un électorat populaire. C'est là que la presse de l'idéologie dominante se fait, dès maintenant, complice. Par la perversion des mots, ses journalistes assimilent les plus pugnaces à dénoncer l'Europe prônée par le maître des horloges à l'ennemi désigné : au Rassemblement National (ex F.N). D'un côté, il y aurait le progressisme libéral incarné par notre héros européen, compatible avec une sociale démocratie en déshérence et, de l'autre côté, des nationalistes, des populistes, des souverainistes, fermés au monde. D'un côté les bons, de l'autre, les brutes, n'y a-t-il pas là un truandage ?

de membres désignés s'y substitue et veille à l'ordonnancement d'un peuple européen encore fictif. Et ceux qui se revendiquent des peuples nationaux bien réels sont traités de populistes. Là encore, pas de différences entre l'extrême droite et des courants de gauche. Le pluriel indifférencié les efface. Rares sont les références à Chantal Mouffe¹ qui, avec son mari Ernesto Laclau, a théorisé le populisme de gauche. Pour elle, le moment populiste de gauche consisterait à construire un peuple autour d'un projet s'attaquant aux différentes formes de subordinations liées à l'exploitation, la domination ou la discrimination. Dans les intentions, nous sommes très éloignés des projets xénophobes et ethniques des nationalistes de droite. Alors pourquoi supprimer les compléments de nom (droite, gauche) et occulter les oppositions radicales sinon pour fausser le débat sur l'Europe ?

¹ "Pour un populisme de gauche" (Albin Michel)

Questions à Bernard Teper

Bernard Teper fut président national de l'UFAL (Union des Familles Laïques) jusqu'en 2008. Il anime aujourd'hui le journal électronique *Respublica* et coanime un centre de ressources, le Réseau Éducation Populaire, qui intervient près de 400 fois par an. Il est un des auteurs de l'appel « Combat laïque, Combat social, fédérer le peuple » (www.combatlaïquecombatsocial.net). À l'instar de Jean Jaurès, il lie ces deux combats. Il a écrit plusieurs livres sur la crise économique, la Sécurité sociale, la santé, les retraites, la République sociale et la laïcité.

A. L. : Pourquoi cet appel ?

Bernard Téper : Notre analyse de l'histoire de France, de la Révolution française à nos jours, montre que les avancées laïques et sociales ont toujours été concomitantes. Il en est de même des reculs comme aujourd'hui. Nous en déduisons que nous ne pouvons pas faire avancer la laïcité sans faire avancer en même temps la question sociale et vice versa. Il est donc vain pour nous de ne pas tenir compte de ce fort lien. Et quand on s'aperçoit qu'une partie de la droite et de l'extrême droite utilise le mot laïcité uniquement contre une seule religion, hier le judaïsme aujourd'hui l'islam. Qu'une partie

de la gauche défend le communautarisme contre la laïcité. Que les partis de gouvernement depuis des décennies jusqu'au parti dominant aujourd'hui sont tentés par une dérive néoconcordataire. On ne peut qu'en conclure qu'il faut revenir aux fondamentaux laïques de la République sociale.

A. L. : Le communautarisme est-il seulement une conséquence d'une dégradation sociale ?

B. T. : Pas seulement. La montée actuelle du communautarisme et de l'intégrisme n'est pas une conséquence d'un retour du religieux car toutes les études, et notamment la dernière de l'INED, montrent que la sécularisation est en très forte progression dans ces dernières décennies. Il faut bien alors trouver une autre cause. Nous pensons que cette montée du communautarisme et de l'intégrisme est une conséquence de la domination du modèle politique néolibéral. Quand on veut détruire les services publics et la Sécurité sociale pour baisser la dépense sociale, il faut bien alors sous-traiter aux communautarismes ethniques et religieux des missions, notamment celles qui assurent la cohésion sociale et la paix civile qui étaient antérieurement dévolues à ces conquies sociaux. Il y a en fait une alliance stratégique entre le néolibéralisme d'une part et le communautarisme et l'intégrisme d'autre part.

Les financements nationaux et internationaux aux communautarismes et intégrismes et les accords géostratégiques internationaux sont là pour corroborer cette thèse.

A. L. : Quelles sont, d'après-vous, les raisons qui incitent le président de la République à modifier la loi de 1905 ?

B. T. : Je viens de vous donner la raison principale. L'autre raison mais qui est une conséquence de la précédente est les clauses cachées de nos exportations vers les pays du Moyen-Orient. Une dernière raison est que le président Macron cherche des soutiens communautaristes quand sa popularité décline à cause de ses politiques d'austérité qu'il souhaite continuer.

A. L. : L'argument comme quoi la loi de 1905 doit être révisée n'est-il pas fallacieux ?

B. T. : Bien sûr ! À quoi bon renforcer les articles sur la police des cultes

quand les articles actuels ne sont déjà pas appliqués par le gouvernement. À quoi bon légiférer de nouveau alors que les gouvernements favorisent depuis des décennies les détournements de la loi de 1905 notamment en supprimant la différence entre le cultuel et le culturel ou en favorisant des jurisprudences qui sont contraires à la loi. Mais la

*« Je veux l'État
chez lui,
l'Église
chez elle. »*

Victor Hugo

véritable raison est que ce gouvernement a une tendance néoconcordataire : il veut financer les cultes. Et pour cela, il avance un argument fallacieux quand il dit qu'il souhaite permettre le financement public des cultes (interdit par l'article 2 de la loi de 1905) pour permettre la transition énergétique. Ce gouvernement qui tourne le dos aux nécessités écologiques de la transition énergétique utilise néanmoins l'argument de la transition énergétique dès qu'il veut taxer les carburants des véhicules (sans toucher au prix des carburants des bateaux et des avions !) ou, par touches successives, diminuer les dépenses sociales et financer les structures religieuses.

La clé de voûte de la laïcité est la célèbre phrase que Victor Hugo prononça à la Chambre des députés le 15 janvier 1850 : « Je veux l'État chez lui, l'Église chez elle. » La loi de 1905 et les trois circulaires de Jean Zay du Front populaire en furent la traduction juridique. La destruction de ces trois circulaires par une loi de 1989 nous a obligés de lutter pour la loi contre les signes religieux à l'école pour revenir aux trois circulaires de Jean Zay.

Nous allons donc être de nouveau obligés de repartir en campagne face aux prédateurs du laïque et du social. Voilà pourquoi nous souhaitons la création des comités départementaux de notre appel pour mener cette bataille culturelle.

T'en fais pas Victor Hugo, nous maintenons notre vigilance !

Propos recueillis par Jack Proult

Bernard Teper

**Laïcité :
plus de liberté
pour tous !**



Penser et agir
Éric Jamet, éditeur

Collèges publics : un choix politique

La re-sectorisation des collèges publics élaborée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire découlerait d'une objectivité gestionnaire rigoureuse. Pour ne point gaspiller les finances publiques en ces temps difficiles, les changements d'affectation des communes aux collèges publics viseraient à alléger les collèges surchargés et à sauvegarder, autant que faire se peut, ceux qui sont en difficulté. Telle est la teneur de l'argumentation du Conseil départemental. Mais, d'autres raisons cachées ne sont-elles pas sous-jacentes à cette logique ?

À y regarder de plus près, on s'aperçoit que l'application de la logique comptable varie selon les lieux et les contextes politiques locaux. À Angers il était prévu la fermeture du collège Jean Vilar, mais le maire de la cité s'y est opposé. Un arrangement fut conclu. L'accord entre le nouveau président du Conseil départemental (C. Gillet) et l'ancien (C. Béchu) fut étendu pour maintenir le collège Jean Lurçat à Monplaisir. Les cousins en politique peuvent trouver un compromis financier pour que l'un et l'autre ne perdent pas la face. En l'occurrence, ce fut le cas. L'image du maire d'Angers, par compréhension de son ancien collègue, ne sera pas écornée auprès des défenseurs de l'enseignement public. Et le président du Conseil départemental a pu économiser quelque argent.

Dans les Mauges rurales

La difficulté prévue du collège de Saint-Florent-le-Vieil qui sera concurrencé par un collège à Varades fut dramatisée. Le sauver devint alors la priorité du Conseil départemental. Le collège public de Montrevault-sur-Evre se voit amputé de la commune de Gesté (dirigée vers le collège de Montigné-sur-Moine) et des communes de Chaudron-en-Mauges et Saint-Quentin-en-Mauges (rattachées au collège de Saint-Florent-le-Vieil). La règle comptable implacable ne s'est pas préoccupée de l'unité scolaire des communes nouvelles. Pour ce faire, il eût fallu construire immédiatement un collège public dans la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges et renforcer le collège public de Saint-Florent-le-Vieil par une SEGPA (enseignement adapté) et des enseignements optionnels. En effet la surcharge actuelle du collège de Montrevault-sur-Evre provient d'élèves de la commune

nouvelle de Beaupréau-en-Mauges. Oui, mais l'impérieuse nécessité de ce collège fut longtemps contestée par le Conseil départemental. Le construire aurait tout à la fois donné raison à ceux qui le revendiquaient depuis de nombreuses années et froissé l'enseignement catholique local qui, faute de l'empêcher, veut en différer sa réalisation. Il faudra attendre (au plus tôt) 2023 pour sa construction. Pendant ce temps l'enseignement catholique profitera d'une mauvaise répartition du service public. Les élus locaux, plutôt favorables à l'implantation d'un collège public à Beaupréau, n'ont pas pu peser sur le Conseil départemental aussi fort que le maire d'Angers.

lèges périphériques pour assurer le mélange des catégories sociales. Ils préféreront les mettre dans un établissement de proximité, en l'occurrence, au collège privé Saint André. Bonne opération pour ce dernier qui, en augmentant son nombre d'élèves, bénéficiera d'un peu plus de deniers publics départementaux par le truchement de son contrat d'association.

Les dessous de la carte scolaire

Lors du conseil départemental mentionné ci-dessus, un syndicaliste s'est étonné que le diocèse participe aux concertations sur l'élaboration de la sectorisation des collèges publics. Le président déclara que dans le département l'enseignement privé



À Saumur

Le collège de Yolande d'Anjou pour le Conseil départemental a trop de places disponibles. En réalité, le déficit n'est que de 50 par rapport à un accueil maximum. Peu importe, il sera « fusionné » avec le collège Délessert. La fusion, sans confusion, se traduit par la disparition matérielle d'un collège créé en 1881 pour ouvrir le secondaire aux jeunes filles. Foin de l'histoire et du futur, il n'y aura plus de collège public dans le centre-ville. Les parents d'élèves et les enseignants ont protesté et manifesté en vain. Pour le moment, en effet, la responsable de la FCPE, Stéphanie Dagon, n'a pas l'intention de baisser les bras. Les élus locaux, eux, ont été mis devant le fait accompli. Peut-être sont-ils, pour le Conseil départemental, mal étiquetés politiquement ?

Lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale de septembre, le Président Christian Gillet s'est dit attentif à la mixité sociale. Très bien, mais alors pourquoi supprimer les établissements publics de centre-ville fréquentés en partie par des classes aisées ? Il serait étonnant que cette population inscrive ses enfants dans les col-

était une réalité qu'il ne pouvait ignorer. Les militants laïques ne l'ignorent pas non plus. Aussi se battent-ils pour que dans certains endroits l'enseignement catholique ne soit pas le seul service d'éducation offert. Il serait surprenant que les représentants du diocèse soutiennent cette thèse. Le cas échéant, leur présence à l'organisation du service public pourrait être justifiée si la puissance publique, considérant qu'un établissement privé nuit au maintien d'un collège public (ouvert à tous), proposait de mettre fin à son contrat d'association. Cette éventualité envisageable ne semble pas retenue par Christian Gillet. L'enseignement catholique échappe donc à la règle comptable du Conseil départemental. Deux enseignements, deux mesures : suppression d'un collège pour l'un, augmentation des crédits pour l'autre. Alors la sectorisation des collèges publics, seulement une logique financière ?

J.P.

La PMA pour toutes maintenant

Confrontation entre les défenseurs du « Mariage pour tous » et ceux de la « Manif pour tous »

Le 19 octobre 2018 à Angers, à l'appel du Collectif Émancipation soutenu par Le Planning familial Quasar, le Réseau angevin antifasciste (Raaf), Alternative libertaire 49, la CNT 49, et des individuels, un rassemblement de 70 personnes protestait contre une conférence qui devait se dérouler dans la salle du Doyenné.

Conférence organisée par la présidente de « La Manif pour tous » Ludvine de la Rochère (elle doit aimer son patronyme), intitulée « Une famille sans père » ? Un psychiatre a été invité pour débattre du sujet. Ludvine de la Rochère est bien connue pour militer contre l'extension de la Procréation médicalement assistée (PMA).

A priori cette réflexion se justifie avant que la loi l'autorise. D'ailleurs, Ludvine de la Rochère ne s'en prive pas. Elle n'en est pas à son premier combat sur le sujet. Ambiance tendue donc entre le rassemblement du Collectif Emancipation et les vigiles de la « Manif pour tous » à la veille des décisions sur la loi de bioéthique

Révision de la loi de bioéthique

Jusqu'ici la loi de bioéthique de 2011 n'autorisait le recours à la PMA que pour les couples infertiles. Une nouvelle loi pourrait étendre ce droit aux femmes célibataires et aux couples de lesbiennes. En 2017 le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) avait donné un avis très libéral pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes ! En 2018 à la demande du président Macron, le CCNE a lancé les états généraux de la bioéthique pour rassembler les avis des Français (recherche sur l'embryon, procréation PMA...). Durant ces rencontres et journées d'études organisées dans toute la France, les partisans de la « Manif pour tous » (surreprésentés) ont créé des échauffourées. Traductions d'une réflexion réactionnaire voulant s'imposer par la violence.

À ces rencontres s'est ajouté l'exposé des appréciations des associations, d'experts médicaux et des représentants des religions, devant la mission parlementaire chargée de réviser la loi. D'après Marisol Touraine les réunions se déroulèrent « dans un climat d'extrême courtoisie ». Seule exception à la règle de bienséance, le 24 octobre 2018 l'intervention de Ludvine de la Rochère. Le député G. Chiche l'a qualifiée de « haine crasse de l'homophobie ». La question légitime de savoir si un enfant élevé par un



père et une mère serait plus équilibré, plus heureux que s'il était élevé par deux parents du même genre est un prétexte. La véritable raison de Ludvine de la Rochère et des activistes de « La Manif pour tous » est une homophobie viscérale. Il s'y ajoute la peur de voir disparaître "La Famille", pilier de la société prôné par le Vatican. Bonne catholique (intégriste) Ludvine !

Évolution des mentalités

Selon les sondages de l'Obs-BVA¹ publiés en mars, les mentalités évoluent dans la société : 58 % se déclarent en faveur de la PMA pour les couples de femmes et 39 % contre. En France en 2015 on comptait 24 839 enfants nés vivants après une PMA alors que seulement 3 500 couples infertiles s'inscrivent pour bénéficier d'un don de gamètes. Ce qui signifie que de nombreux couples, pour des raisons autres que l'infertilité, ont dû aller dans les pays voisins pour bénéficier d'une PMA. Notre société hétéro-normée est prête à intégrer une certaine normalisation de l'homosexualité dans la formule « famille = couple avec enfant biologique ». On est passé du désir d'élever un enfant au désir d'avoir un enfant qui sorte de soi.

Le Planning familial revendique la PMA : Pour toutes maintenant

« Il est maintenant temps d'inscrire ce droit dans la loi », comme le réclament depuis longtemps les personnes concernées et les associations qui les soutiennent. "En libérant la sexualité d'une finalité procréatrice, un couple quel qu'il soit ou une femme seule pourra s'il ou elle le souhaite « faire un enfant » au moment voulu pour réaliser ce projet. Cette aspiration est devenue une revendication partagée par une grande majorité de la société.

Cette loi, loin de déclencher la « régression sociale » agitée par les opposants, inscrira ce droit pour toutes en permettant l'égalité d'accès aux techniques d'aide médicale à la procréation APM. Elle confirmera la reconnaissance de la diversité des formes de la vie familiale permettant à un enfant de se construire

quelle que soit sa relation à ses origines et à sa filiation. Elle corrigera l'inégalité de droits entre les femmes pour que plus aucune d'entre elles ne soit contrainte de partir à l'étranger pour avoir une APM, ou pour un couple lesbien pour adopter l'enfant de sa compagne. Aujourd'hui, l'aide à la procréation est très médicalisée selon des protocoles pilotés exclusivement par des médecins alors qu'il est possible d'adopter des démarches sécurisées moins lourdes redonnant aux femmes leur place dans la détermination des méthodes employées. Ouvrir la PMA à toutes les femmes fait partie intégrante de la lutte pour le droit de choisir que mène le Planning familial. C'est pour cela que nous attendons des parlementaires qu'ils intègrent dans la loi le remboursement de la PMA pour toutes, les modifications nécessaires dans le droit de la filiation et la protection de tous les enfants dès leur naissance ».

**Catherine Battreau
(Planning familial)**

¹ Source : Agence de la biomédecine

Faut-il vraiment s'en réjouir ?

Dans le numéro estival du magazine municipal, le maire d'Angers se félicite bruyamment de l'implantation d'une plate-forme logistique : « C'est la meilleure nouvelle depuis 2001 en termes de nombre d'emplois. » On se permettra de ne pas partager un tel enthousiasme. Voilà pourquoi.

Ainsi une pleine page est consacrée à l'événement que sera la construction d'un « hub logistique de 56 000 m2 (...) sur un terrain de 14 ha en bordure de l'autoroute A11 à Saint-Sylvain-d'Anjou ».

Cet « équipement colossal » est destiné à alimenter les magasins Action du Grand Ouest.

70 % de nos émissions. Si l'on veut diviser par quatre les émissions de CO2 dans les transports, il faut aussi diviser par quatre la circulation sur les routes. Et c'est bien tout le contraire qui est en train de se produire dans l'agglomération angevine.

L'enquête publique préalable à l'installation de la plate-forme logistique d'Action permet d'en mesurer les effets.

Cela va se traduire par un surplus démentiel du trafic routier : il est prévu la rotation de 540 camions et 320 véhicules légers par jour ! Et cela 7 jours sur 7, la circulation des camions étant seulement interrompue de 23 heures à 4 heures du matin (Ouest-France du 26.10.2 018).

Face aux riverains qui s'inquiètent, Angers Loire Métropole envisage la mise en place

DE COP 21, pas question. Pas plus que de circuits courts de distribution, pas plus que de diminution d'émission de CO2, pas plus que d'artificialisation des sols sur des dizaines d'hectares.

Et sans honte, on continuera à nous vanter la qualité de vie à Angers, la ville... verte !

Les emplois !

Sur ce point, on se limitera à donner un aperçu des « emplois » offerts : contrats de 10 à 20 heures maximum par semaine évidemment au SMIC, des intérimaires à hauteur de 60 % des effectifs, des conditions de travail déplorables comme le dit un ancien salarié du groupe : « **Bienvenue dans le monde du travail précaire où l'humain est réduit à un rôle de robot.** »

Me vient une idée que « nos » élus jugeront probablement saugrenue.

Puisqu'Angers occupe semble-t-il une place géographique stratégique pour les transports dans le Grand Ouest, pourquoi ne pas y construire une grande gare de marchandises pour des transports par voie ferrée ?

On aurait alors des emplois d'une autre qualité que ceux offerts par le groupe Action et moins d'émissions de CO2.

La SNCF transport de marchandises, c'est moins « success story » que de faire faire le tour de l'Europe à des marchandises d'une utilité et d'une qualité douteuses, vendues par des salariés payés au lance-pierres. C'est peut-être une autre vision de l'avenir.

J.L. Grégoire



Et de vanter la "success story" de ce groupe né il y a 25 ans aux Pays-Bas, à l'ascension fulgurante.

Un encadré précise que le groupe ne compte pas moins de 370 magasins en France, y emploie 6 000 salariés ; sa croissance à deux chiffres est galopante comme son chiffre d'affaires de près de trois milliards d'euros. L'activité de ce groupe consiste à acheter en masse divers produits non alimentaires en Europe et au-delà (bibelots, décoration, entretien, produits de beauté...), en déstockage auprès des fabricants pour les proposer à la vente, souvent à très bas prix dans ses magasins au fil des achats. Seulement un tiers des produits sont offerts en permanence à la vente.

Mais rapprochons cette implantation tant vantée par le maire d'Angers des défis auxquels nous sommes confrontés en termes de changement climatique.

Initiative écologique

On doit rappeler qu'en France les émissions de CO2 sont reparties à la hausse en 2016 et 2017 dans les secteurs des transports, du bâtiment et de l'agriculture qui représentent

éventuelle de structures antibruit. Quant aux émissions de CO2, personne ne semble s'en préoccuper. C'est d'autant plus dommageable que ces plates-formes se multiplient dans l'agglomération.

Un carrefour ?

Une des plus récentes est exemplaire en ce sens qu'elle ne répond absolument pas aux besoins d'une entreprise locale, mais est construite sans aucune demande de locataires utilisateurs qui seront ultérieurement sollicités.

C'est la société STAM Europe qui se charge de la construction à Saint-Léger-des-Bois dans la zone de l'Atlantique d'un bâtiment de 42 000 m2 sur 10 ha équipé de 48 quais. Dans le magazine de la ville d'Angers, sous le titre « *Pourquoi Angers s'impose sur la filière logistique et du transport* », on se félicite « *qu'Angers est devenu LE carrefour incontournable de la logistique dans le Grand Ouest* ».

Pour que ce soit bien clair pour le lecteur, Christian Béchu dans son éditorial qualifie l'arrivée du groupe Action « *d'excellente nouvelle* ».

Une prime de 500 000 euros aux pollueurs

Quelques jours avant la tenue de la COP 24, le Conseil régional des Pays de la Loire vient de décider de verser une subvention de 500 000 euros au groupe néerlandais Action pour l'aider dans son installation d'un entrepôt dans la banlieue angevine. Une initiative pertinente au regard du changement climatique : fabrication en Chine d'objets de faible valeur, traversée des océans sur porte-conteneurs géants, transports longues distances par camions, artificialisation des sols un vrai festival !

Jean Zay, ministre exemplaire

Avec des écoles maternelles et élémentaires, des lycées et des résidences universitaires, le collège de Montreuil-Juigné, comme une dizaine d'autres, porte le nom de Jean Zay. Pourquoi l'Éducation nationale honore-t-elle particulièrement un de ses anciens ministres ? Que lui devons-nous ?

Jean Zay naît en 1904 à Orléans. Son père, juif laïc, fut le directeur du journal radical socialiste, *Le Progrès du Loiret*. Sa mère, institutrice protestante, l'élèvera dans cette religion. Le lycéen brillant, primé au concours général, devient un avocat de gauche à l'éloquence efficace qui défend associations professionnelles et syndicales. Il adhère au parti radical-socialiste, pivot dans les années trente de la gauche républicaine et laïque. Il milite à la Ligue des droits de l'Homme, à la Ligue de l'enseignement, et se fait initier dans une loge maçonnique du Grand Orient de France. Élu député du Loiret à 27 ans, battant le riche industriel député de droite sortant, il s'impose comme un orateur de premier plan. Les violentes attaques antisémites de la presse d'extrême droite ne le ménageront pas. Réélu en 1936, Léon Blum le nomme ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts avec un secrétariat d'État à la Recherche scientifique, occupé par Irène Joliot Curie puis Jean Perrin tous deux prix Nobel. Il dirigera aussi le sous-secrétariat d'État aux sports et aux loisirs de Léo Lagrange.

Une œuvre ministérielle considérable

Ministre pendant 3 ans, il réforme le système éducatif, souvent par décrets pour contourner les vives oppositions à ses projets. La loi du 9 août 1936 prolonge la scolarité de 13 à 14 ans par une classe de fin d'études primaires. Les enseignants y disposent d'une large liberté d'initiative. Il leur fixe la triple mission d'assurer un complément d'instruction, une initiation à la culture et une orientation professionnelle. Il expérimente une classe de 6e d'orientation et l'introduction de trois heures d'éducation physique dans le primaire. Le décret créant

l'USEP en tant que branche de l'UFOLEP et de la Ligue de l'enseignement porte sa signature. Il développe les activités dirigées, les classes promenades et l'étude du milieu par l'observation active. Dans *Souvenirs et solitude*, son livre testament, il écrit : « *Il s'agissait d'ouvrir plus largement à la vie le travail scolaire, de familiariser l'enfant avec les spectacles de la nature et de la société, de remplacer le savoir appris par le savoir compris.* » Il unifie l'enseignement primaire où coexistaient des classes payantes dans les lycées et gratuites dans les écoles. La



réforme de son administration rapproche et coordonne les trois ordres d'enseignement. Il arrête les procédures engagées contre Célestin Freinet. Il démocratise l'accès aux bourses en doublant leur montant. Les étudiants lui doivent les CROUS et la médecine universitaire préventive. Dans le domaine culturel, ajoutons pêle-mêle les bibliobus, la réunion des théâtres lyriques nationaux, le musée national des Arts et Traditions populaires, les CEMEA, le CNRS et le Palais de la Découverte. Sans parler du Festival de Cannes qui aurait dû débiter sans la déclaration de guerre.

La guerre

Non mobilisable comme ministre, il démissionne de son poste *pour partager le sort de la jeunesse française, le sort normal de ma classe*. Ses chefs militaires attestent de son courage et de son dévouement, volontaire pour les missions les plus périlleuses et les plus délicates. Après la dernière session du Parlement à Bordeaux en juin 1940, il embarque à bord du Massilia avec vingt-cinq autres parlementaires pour continuer la lutte à partir de l'Afrique du Nord. Pétain et

Laval qui viennent de signer l'armistice les déclarent déserteurs. Certains sont arrêtés et jugés à Clermont-Ferrand. L'extrême droite réclame sa mort en le dénonçant comme juif, franc maçon, anti-munichois, anti-hitlérien et ministre du Front populaire. Comme Dreyfus, le tribunal militaire le condamne à la déportation à vie et à la dégradation militaire. Alex Wiltzer député modéré et catholique bénéficie lui d'un non-lieu. Finalement incarcéré dans la maison d'arrêt de Riom, il continue à travailler préparant les réformes qu'il pense pouvoir mettre en œuvre à la Li-

bération. Grand espoir de la République laïque pour l'après victoire, il incarnait tout ce que haïssait l'extrême droite antirépublicaine, antisémite. Il ne pouvait survivre. Le 20 juin 1944, sur ordre de Joseph Darnand, chef de la Milice, il est abattu d'une rafale de mitraillette. Ses assassins font tout pour rendre l'identification du corps impossible. On authentifiera ses restes grâce à sa fiche dentaire et aux mensurations fournies par son tailleur.

La réhabilitation à titre posthume

Le 5 juillet 1945, la cour d'appel de Riom annule le jugement précédent. Jean Zay, pleinement rétabli dans son honneur, est réhabilité à titre posthume. Son assassin condamné en février 1953, aux travaux forcés à perpétuité, est libéré 2 ans plus tard ! En tant que grandes figures évoquant l'esprit de résistance, avec celles de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthoinioz et Germaine Tillon, ses cendres sont transférées au Panthéon le 27 mai 2015. À cette occasion resurgiront à son encontre les ignobles campagnes antisémites haineuses, preuve qu'il ne faut jamais baisser la garde face à l'extrême droite et au fascisme.

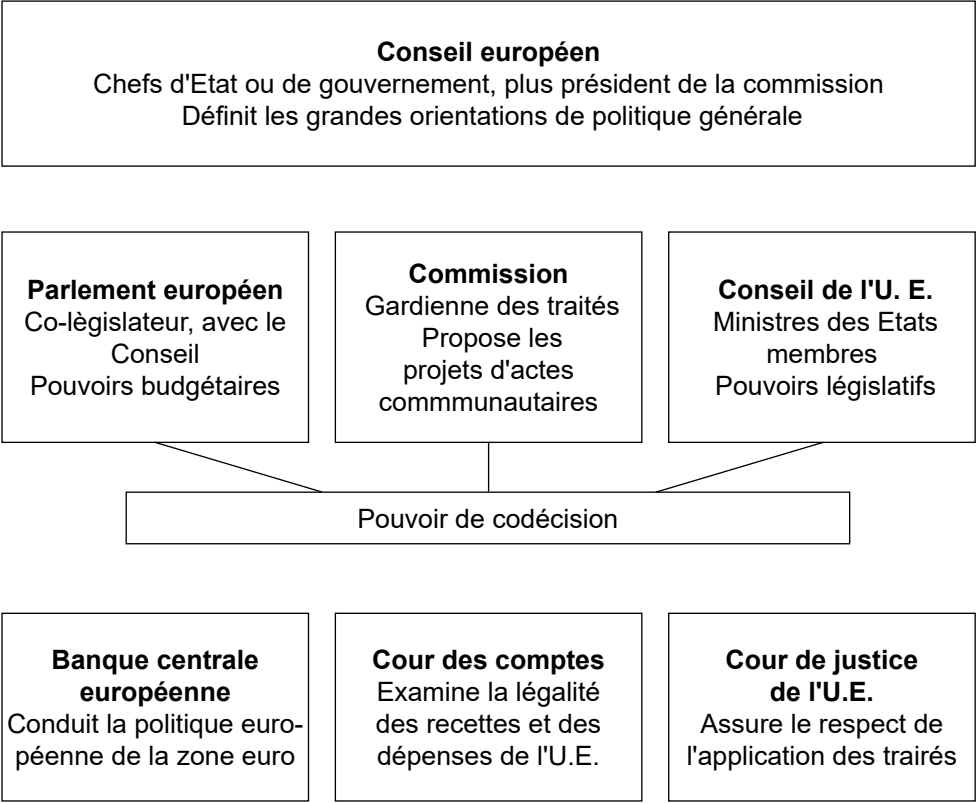
Yves Mulet Marquis

Pour en savoir plus consultez les sites :

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=94&theme=193>
<http://archives.orleans-metropole.fr/a/1148/laissez-vous-conter-orleans-jean-zay/>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Zay

Institutions européennes

Principales institutions de l'U. E.



Echanges en ligne

Lors des élections pour le parlement européen, les votes des lecteurs se partageront.
Ce n'est pas ici que nous donnerons une consigne de vote. Les contributions ici n'engagent que leurs auteurs. Elles sont partielles et, sans être des fausses nouvelles, elles reflètent un parti pris. La rédaction le reconnaît.
Ce n'est pas le cas des journalistes partisans des grands médias.

Sur le blog de l'Anjou Laïque

anjoulaique.blogstop.com

Commentez l'article intitulé "L'Europe qui contrôle" introduisant les échanges. Pour cela, il suffit de cliquer sur commentaire et sur publier le texte terminé. Vous pouvez aussi envoyer un mail à anjoulaique@gmail.com

A vos claviers !

Révision des traités européens

Avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, seule une procédure de révision des traités fondateurs de l'Union européenne (UE) était possible : l'organisation d'une Conférence intergouvernementale. Depuis 2009, l'article 48 du traité sur l'Union européenne établit deux procédures de révision des traités :

- La révision ordinaire : elle concerne des modifications essentielles des compétences de l'UE et nécessite l'organisation d'une Conférence intergouvernementale pour l'adoption de propositions d'amendements par consensus. Tous les pays de l'UE doivent ratifier les amendements au traité afin qu'ils entrent en vigueur;
- La révision simplifiée: elle concerne des propositions d'amendements liées aux politiques de l'UE et à ses actions internes. Le Conseil européen adopte à l'unanimité une décision concernant les amendements après consultation de la Commission, du Parlement européen et de la Banque cen-



trale européenne (si l'amendement concerne des questions monétaires). Les nouvelles dispositions du traité n'entrent en vigueur qu'après ratification par l'ensemble des pays de l'UE selon leurs procédures constitution-

nelles respectives.
Dans les deux cas, l'unanimité des États est requise. Si un peuple refuse la révision des négociations peuvent s'engager dans une conférence intergouvernementale. C'est ce qui s'est produit après le "NON" au projet de traité constitutionnel européen par le peuple français en 2005. Les négociations ont abouti au texte du traité de Lisbonne, clone légèrement modifié du texte initial. Il fut ratifié par le congrès réuni à Versailles en 2008. Sous prétexte que ce n'était pas une constitution, il ne fut pas soumis à référendum. Il va de soi que si un pays proposait une révision allant à l'encontre du libéralisme en vigueur que des États s'y opposeraient, l'Allemagne en premier. Idem pour le Luxembourg, entre autres. Cet état de fait motive les abstentions ou les votes blancs. Il n'est cependant pas interdit d'espérer une Europe sociale ou de la rêver.

À propos des traités

Beaucoup a été dit et écrit à propos des traités de l'Union européenne. Après un bref rappel historique toujours utile, on y regarde d'un peu plus près.

Tout le monde s'accorde pour considérer le traité de Rome entré en vigueur en 1958 comme l'acte fondateur de l'Union européenne qui se qualifiait alors de « Communauté ». L'UE s'est ensuite construite au fil du temps à travers cinq traités successifs. Est intervenu en 1987 l'Acte unique suivi

en 1993 du traité de Maastricht. Suivent deux traités intermédiaires d'Amsterdam en 1999 et de Nice en 2003. Le traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009 est composé de deux textes l'un « *Traité de l'UE* » (TUE), l'autre « *Traité de fonctionnement de l'UE* » (TFUE). Ces deux textes intègrent l'ensemble des dispositions des traités précédents depuis celui de Maastricht.

Tous ces traités sont issus de négociations entre les dirigeants politiques des pays membres au moment des négociations. En général un traité s'élabore en trois temps : la négociation, la signature et la ratification, cette dernière étape étant indispensable avant la mise en application¹.

Suivant les pays membres qui ont des procédures propres d'approbation et selon la nature des traités certains d'entre eux sont soumis aux Parlements ou font l'objet de référendum. Celui de Maastricht a été approu-

vé de justesse en France.

On connaît le sort réservé au projet de traité constitutionnel européen (TCE) rejeté en 2005 en France puis approuvé deux ans plus tard sous le nom de traité de Lisbonne par les députés et sénateurs réunis en Congrès.

Les traités sont-ils irréversibles ?

Ça dépend de ce qui figure dans le traité.

Pour ce qui concerne l'Union européenne, le TFUE stipule dans son article 356 que « Le présent traité est conclu pour une durée illimitée. », Ce qui ne signifie en rien qu'il

soit éternel mais simplement que sa durée de validité n'est pas précisée.

Quant au TUE, son article 50 précise dans son premier alinéa que « *Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.* ». Suivent trois alinéas détaillant les conditions dans

lesquelles doit s'opérer ce retrait dont la rédaction d'un « *accord fixant les modalités de son retrait.* », Un délai de deux ans étant prévu pour finaliser cet accord. Le dernier alinéa de l'article 50 du TUE précise par ailleurs qu'un État qui a décidé de se retirer de l'Union peut demander ultérieurement à adhérer de nouveau.

Ajoutons qu'au plan international existe la « *Convention de Vienne sur le droit des traités* » initiée par l'ONU, convention à laquelle la France a adhéré. Dans son préambule cette convention rappelle le « rôle fondamental des traités dans l'histoire des

relations internationales » et reconnaît « *l'importance de plus en plus grande des traités en tant que source du droit international et en tant que moyen de développer la coopération pacifique entre les nations (...).* ».

L'article 62 de cette convention prévoit qu'un « *changement fondamental de circonstances* » est un motif recevable « *pour mettre fin à un traité ou pour s'en retirer.* ». L'actuel processus de retrait du Royaume Uni qui s'achèvera en mars 2019 a respecté à la lettre les dispositions de l'article 50 du TUE qui, ironie de l'histoire, avait une fonction purement théorique pour ses rédacteurs et visait seulement à rassurer certains membres de l'UE hésitant à signer le traité. Sont évoquées ici les possibilités de mettre fin à un traité ou de s'en retirer.

Demeure la question d'une modification d'un traité existant. Au simple plan juridique, rien n'interdit de procéder à une modification en procédant de la même manière que pour l'élaboration même dudit traité.

Sur un plan politique, on citera un historien à propos de la crise grecque : « *Une défaite n'est pas subie parce que son environnement structurel est mauvais, mais parce que les forces suffisantes ne sont pas mobilisées. Nous savons depuis longtemps que l'action des peuples est la clé. Par exemple, il eût fallu que les peuples d'Europe se regroupent en masse autour des Grecs. Pour l'essentiel, ils ne l'ont pas fait (...).* »

Jean-Louis Grégoire

¹ Il y a toujours des exceptions, par exemple l'accord commercial EU/Canada dénommé CETA est mis en œuvre « provisoirement » avant sa ratification à laquelle la France n'a toujours pas procédé en cette fin de l'année 2018.



Faux syllogisme

Dans l'imposition et la légitimation des normes de tout système dominant, le contrôle du lexique a une fonction stratégique. Dans son roman 1984, publié en 1949, George Orwell a ainsi magistralement décrit les soubassements linguistiques d'un régime totalitaire dont le Ministère de la Vérité, appuyé par la Police de la Pensée, produit des slogans comme « La guerre c'est la paix » ou « La liberté c'est l'esclavage ». (...)

Donald Trump n'est pas complètement isolé au plan international. Il est soutenu par les partis d'extrême droite européens et par les gouvernements auxquels ils participent.

(...) Les néolibéraux se sont engouffrés dans cette brèche avec un argumentaire du type : Trump est protectionniste et hostile aux traités de libre-échange ; vous êtes protectionniste et hostile aux traités de libre-échange ; donc vous êtes pour Trump. Ce faux syllogisme

alimente le discours éculé sur les prétendues convergences entre les « extrêmes » ou les « populismes » de droite et de gauche. Un tel tir de barrage permet d'éviter tout débat sur des questions de fond, (...) sur la préservation des emplois industriels menacés par les délocalisations. (...) En érigeant le mot « protectionnisme » au statut d'ennemi public numéro 1, les néolibéraux visent à dissimuler la possibilité de formes de protection ayant en commun la subordination des échanges commerciaux au respect de normes sociales et environnementales. Il va sans dire que le respect de telles normes est le cadet des soucis de l'histrion de la Maison Blanche.

Extraits d'un article de Bernard Cassen, président d'honneur d'ATAC, paru sur le site Mémoire des luttes

Institutions européennes

Populo

Violons et violoncelles, timbales et cymbales scandent sous l'arc de triomphe napoléonien les thèmes répétés du boléro de Ravel. L'orchestre des jeunes européens joue pour ouvrir la campagne électorale prochaine. 11 novembre 2018, nœuds papillons scintillants d'étoiles dorées pour les musiciens garçons, foulards marials pour les filles. Il est question de bien nous mettre dans la tête cette musique-là : l'Europe c'est la paix, l'Europe c'est le progrès. Une haie de drapeaux médaillés de toutes nations s'incline. Le drapeau grec fort courbé et aussi le drapeau italien. Cependant ce drapeau de l'Italie résiste un peu semble-t-il... Un coup de vent le déploie !

Avanti popolo !



Pourtant Monsieur Moscovici de la « Grossko » (appellation grecque ironique dési-

gnant la commission européenne) n'est pas content. Il vient de retoquer le budget du gouvernement élu de Monsieur Guiseppe Conte. Cependant, vu d'ici, ce budget présentait toutes les caractéristiques requises par Francfort. Regardons de plus près : promesse de 2,4 % de déficit pour l'année 2020 et mieux encore 1,8 % en 2021 ! Un déficit ramené à 124 % du PIB contre 131 % en 2017 ! Voilà qui s'inscrit dans les contraintes et recommandations des fameux 3 % exigés par les traités. Mais le déficit structurel dû à des mesures sociales serait trop important et entraînerait une augmentation de la dette. Le gouvernement Conte-Salvini s'expose alors à une sanction de 3 % de PIB, soit environ 3, 4 milliards d'euros (l'aide européenne est parfois coûteuse). Remarquons au passage que l'Italie est un pays contributeur au budget de l'Europe. Comme la France elle donne plus qu'elle ne reçoit.

Populisme

Ce que veut Bruxelles c'est ce que veut Macron : la souveraineté européenne. Ce que veut Bruxelles c'est que se traduisent petit à petit dans les lois nationales les directives européennes, c'est vider de tout sens le travail législatif des gouvernements élus, c'est contrôler. Cette vassalisation des gouvernements élus ne se fait pas sans réactions populaires. La question à nouveau posée par les Italiens est encore et toujours celle de la souveraineté de l'État nation.

Aussi la France Insoumise a-t-elle pris le risque de soutenir sur ce point le gouvernement (labellisé « fasciste » par la plupart des grands médias) de Conte- Salvini. Sur ce point seulement, Jean Luc Mélenchon précise : « Évidemment nos adversaires ouvrent un front dans le pire angle qui soit pour nous parce qu'en allant affronter le gouvernement de Monsieur Salvini, ils lui donnent d'une certaine manière un label de respect de la souveraineté populaire qu'on aurait préféré qu'il n'ait pas. » Le Parti communiste dans une déclaration du 25 octobre 2018 intitulée « La commission européenne légitime le gouvernement d'extrême droite » fait la même analyse. À notre connaissance, ce sont les seuls partis de gauche à réagir.

Populaire

Dès lors partout en Europe, face aux déclarations de commissaires tels Jurki Katanen : "Nous ne changeons pas de politique en fonction des élections" ou celle non moins célèbre de Jean Claude Junker : « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens », des citoyens doutent, questionnent et s'opposent aux ambitions fédérales d'un nouvel empire. Ils souhaitent rétablir et souveraineté et démocratie. Ces débats politiques mériteraient d'être populaires. Cela permettrait de rompre avec l'abstention si utile aux urnes européennes.

A. P.

Sortir ou non de l'euro ?

Des économistes pensent que la monnaie unique est un handicap pour un bon nombre de pays, dont la France. Pour beaucoup d'analystes, l'Allemagne a accepté l'euro car c'était, en somme, un mark rebaptisé. Elle voulait une monnaie forte et stable, garantissant le capital retraite de leurs épargnants. Mais cette monnaie unique forte ne convient pas à des pays économiquement et socialement différents. Ayant perdu la souveraineté financière, les pays ne peuvent plus utiliser leur monnaie pour pratiquer des ajustements. Pour Joseph Stiglitz (prix Nobel en sciences économiques de la banque de Suède), les adaptations à une économie en difficulté peuvent consister à baisser les taux d'intérêt, à utiliser les taux de change. Dans le cadre des traités européens et de la monnaie unique, la seule variable pour ré-

pondre aux critères de convergence est le coût du travail. L'austérité en découle. Pour Frédéric Lordon, le retour à une monnaie nationale permettrait de « rapatrier dans le domaine de la délibération démocratique ordinaire les questions stratégiques de la banque centrale, de la place des marchés de capitaux, des formes de financement public, des traitements des déficits et des dettes ». D'autres mesures d'accompagnement peuvent être envisagées : extension de la propriété publique et protectionnisme ciblé, par exemple.

Certes, le débat économique est compliqué pour le commun des mortels, mais ce n'est pas une raison pour le rejeter à coups d'anathèmes péremptoirs. L'affirmation catégorique que le retour à une monnaie nationale déclencherait automatiquement

la guerre des monnaies peut être discutée. Pour l'éviter, il peut y avoir une monnaie commune et une régulation dans une sorte de « serpent européen » maîtrisé par les banques centrales. Des économistes le proposent. Chaque nation y aurait intérêt pensent-ils.

N'y a-t-il pas une contradiction, à gauche, entre le fait de reconnaître que la monnaie unique est un carcan et esquiver le débat sur sa sortie ? N'est-ce pas, idéologiquement, laisser le champ libre à la droite libérale qui instille la peur du changement et à l'extrême droite qui exploite le mécontentement populaire à l'égard de l'Europe ?

J. P.

Judiciarisation de la vie politique

La Grèce aussi

Monsieur Moscovici est satisfait. La collaboration de l'Europe et du gouvernement grec est un modèle de sérieux et d'intelligence politique. La Grèce est sauvée.

Il aura fallu pour éviter le chaos, l'enfer, la guerre civile et que sais-je encore si ce pays était sorti de la zone euro, 280 milliards d'euros de prêts. C'est lui qui le dit et un commissaire européen ne peut dire que la vérité. D'ailleurs Monsieur Tsipras trompette lui aussi : il a fait plus de 4 % d'excédents primaires, il est au-delà des préconisations bruxelloises. « Alléluia » comme on dit sous les plis du drapeau bleu aux motifs virginaux. Le prix à payer pour le peuple grec est d'un goût fort amer. Là aussi des records sont battus. La Grèce se classe désormais troisième pays européen derrière la Roumanie et la Bulgarie pour l'exposition au risque de pauvreté. Il concerne 38 % de la population (notre département le plus pauvre, la Seine Saint-Denis, ne serait concerné que pour 28 %). Les jeunes quittent le pays en masse. On estime que plus de 400 000 personnes ont migré vers les États occidentaux les plus riches. La Grèce comptait moins de 11 millions d'habitants. C'est un effondrement démographique qui hypothèque lourdement l'avenir du pays. Sans compter, suite au sixième plan de diminution des retraites, le départ des retraités les plus pauvres dans l'incapacité de se loger. Pour survivre, un nouvel exode s'organiserait vers la Bulgarie. De nombreuses familles bulgares dont les membres ont travaillé par le passé aux domiciles des Grecs (poussées là par la misère et le chômage) sont désormais sans travail et proposent aux retraités qui ne touchent plus que 400 euros de pension un hébergement chez eux en échange d'un loyer mensuel inférieur à celui qu'ils payaient en Grèce.

Le dix-septième plan de coupe dans les retraites en préparation

Le gouvernement Syriza soucieux des contraintes qu'impose une bonne et pragmatique gouvernance a déposé un sursis à statuer sur cette proposition. En effet 2019 sera une année électorale en Grèce et diminuer les retraites comme le demande fermement la Troïka ce n'est pas un argument électoral très favorable. Aussi le gouvernement

Tsipras a déposé deux projets de budget au Parlement : un projet avec coupe et un projet sans. Et le Parlement attend pour se pronon-

C'est beau la souveraineté européenne.

cer la réponse des techniciens européens de l'aide à la Grèce. C'est beau la souveraineté européenne. Tous ces « efforts » des citoyens grecs pour sauver les banques de la faillite, par l'expropriation et la mise aux enchères des logements qui n'a cessé de se développer depuis des mois afin de « consolider » la

la signature du mémorandum par Tsipras en 2015) est le fait d'une police spéciale, « la Direction de la protection du régime et de la démocratie », dont les pouvoirs ont été progressivement renforcés et « modernisés » en 2017. Cette officine est directement contrôlée par le gouvernement. Sa mission, « c'est la prévention et la répression des actes de violence ou des menaces graves dirigés contre la sécurité de l'État et contre le système démocratique ». Vaste programme qui pourrait plaire encore à des colonels grecs. En effet la justice est absente. Lafazanis fait l'objet de quatorze chefs d'inculpation et d'une plainte d'un fond « vautour » de spéculation basé à Monrovia (Libéria). La finance a trouvé son ennemi.



Soyons pragmatiques

Il se dit ici et là « à gauche » que, « compte tenu de ses contraintes, le bilan de Tsipras est plutôt satisfaisant » (cf. Inigo Errejon / Podemos / au journal Le Monde). Comment dire cela devant un tel désastre social. Il faut tirer les leçons de ce modèle grec de souffrance et d'humiliation. Sthatis Kouvelatis l'exprime avec clarté : « Tout dirigeant de gauche qui ne dit pas explicitement comment il ne

va pas faire comme Tsipras ne mérite pas le moindre crédit et la moindre attention politique. »

Toute expérience de gauche se trouvera confrontée à de puissantes classes dominantes constructrices des traités carcéraux économiques et politiques. Alors, concrètement, c'est quoi le plan B ?

Alain Paquereau

La matraque ne suffit plus

La police casquée est à la manœuvre, mais insuffisante. La démocratie se durcit. Ainsi la police politique convoque le chef du Parti de l'unité populaire Panagiotis Lafazanis qui s'est opposé à la vente forcée de l'habitat populaire. Il en est de même de conseillers municipaux et d'autres responsables politiques de l'opposition de gauche à Syriza. Tous sont passibles de trois à six mois d'emprisonnement suite à l'adoption en décembre 2017 du délit spécial « d'entrave à la vente aux enchères publiques ». Mais cette action contre Lafazanis (ex-ministre de Syriza, démissionnaire suite à



Marche contre les violences faites aux femmes

Depuis 1999 date à laquelle l'ONU proclamait le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les Femmes », Chaque année nous dénonçons avec force toutes les violences faites aux femmes, sans voir un véritable changement de comportement de la plupart des hommes.

Depuis le lancement en 2007 par Tarana Burke, activiste afro-américain de la campagne Metoo en faveur des victimes de violences sexuelles, une véritable vague de fond dénonce la dramatique réalité subie par les femmes. Les violences sont la marque ultime d'une domination patriarcale toujours actuelle. Cette suprématie génère des relations inégalitaires entre les femmes et les hommes. Il en découle des discriminations pour celles et ceux qui refusent la « norme » de l'emprise masculine.

Le collectif unitaire « Nous Toutes » dont le Planning Familial est partie prenante, a été créé en écho à Metoo. Ce collectif a choisi la date du 24 novembre pour lancer une grande marche nationale unitaire et solidaire dans 53 grandes villes en France. À Angers, beaucoup d'organisations ont participé à cette marche militante Nous étions nombreuses et nombreux, dont beaucoup de

jeunes et d'hommes, 500 selon la police 900 selon la presse.

Le 24 novembre nous avons marché pour dire que la violence n'est pas une fatalité, qu'une société égalitaire est possible, que nous l'obtiendrons par un rapport de force (non violent) s'il le faut.

Ces violences sexuelles et sexistes touchent les femmes de tous les milieux, de toutes

et des moyens importants. Mieux accompagner les femmes, les protéger et leur rendre justice. Plus de moyens aux associations qui les accueillent, les hébergent, plus de places d'accueil pour les enfants témoins malheureux, plus de formations de sensibilisation auprès de la police et des magistrats. L'impunité des agresseurs doit cesser. C'est par l'éducation que les comportements

changeront. Pour le Planning Familial c'est par une éducation à la sexualité, dès le plus jeune âge, fondée sur le consentement et le respect du droit des personnes.

Nous avons marché pour que nos filles, leurs filles puissent vivre dans ce monde dignement.

Pour que le fait d'être femme ne les expose pas aux violences sexuelles, sexistes, pour qu'elle soit l'égale de l'homme.

Catherine Battreau
(Planning familial)



origines. La victime n'est jamais responsable ce qu'elle subit. Dans la rue, au travail, à la maison, nous exigeons de vivre en liberté sans injure, sans harcèlement, sans menace, sans agression, sans viol et sans meurtre.

Faire reculer ces violences faites aux femmes est une grande cause nationale paraît-il ! Alors il faut des mesures ambitieuses

Paul Biet, une nonagénaire en forme



Le samedi 17 novembre 2018, le patronage laïque Paul Biet de Longué fêtait ses quatre-vingt-dix ans. Ce fut une réussite ; 200 personnes au banquet (copieux), encore plus au vin d'honneur. Madame la présidente, Nicole Glémet, maîtresse de cérémonie, après avoir remercié les élus locaux, les présidents d'amicales et l'ensemble des présents, a commenté les différents moments de cet anniversaire. Ce fut d'abord un montage photographique sur l'histoire de la vénérable

association. Les couleurs sépia ont évoqué un passé plein de vie fraternelle. Puis ce fut des chorales d'élèves des écoles publiques, preuves de liens toujours forts avec « la laïque ». A suivi un montage audiovisuel

sur la rénovation des bâtiments réalisée en partie par des bénévoles et les activités de loisirs pratiquées. Avant le vin d'honneur attendu pour échanger, ce fut quelques prises de paroles. Successivement se sont exprimés, chacun selon sa fonction, le maire, le conseiller général de la circonscription, le président de la Fédération

des œuvres laïques. Le repas (apéritif, vin blanc et rouge, poisson et viande, fromage et dessert) s'est terminé tard dans l'après-midi. Pour certains qui n'avaient pas de chauffeur à leur disposition, il valait certainement mieux, rencontrer les gilets jaunes que la maréchaussée. Mais comment un tel jour refuser le verre de l'amitié sans excès..



La Présidente et les bénévoles

Edgard Pisani

L'éphémère ministre de La Nouvelle-Calédonie : « Il n'était pas question que les extrémistes caldoches bénéficient d'impunité. »

La Nouvelle-Calédonie ne deviendra pas la Kanaky. Elle reste dans le giron de la République. Les indépendantistes ont tout de même recueilli 43 % des voix lors du référendum du 4 novembre sur l'autodétermination, alors que les Kanak ne représentent que 40 % de la population et qu'une minorité d'entre eux, consciente des avantages apportés par la métropole, s'est jointe au vote de la droite caldoche. On comprend que les indépendantistes considèrent leur défaite comme une victoire.

Il est évident que les choses ne resteront pas comme avant, comme Edgar Pisani les avait trouvées lorsqu'il fut, en décembre 1984, nommé par François Mitterrand haut-commissaire de l'archipel Calédonien. Le rôle de l'ancien député de Maine-et-Loire (également ancien conseiller général et ancien maire de Montreuil-Bellay), dans l'évolution de la Nou-



jusqu'en novembre de la même année. Mais onze mois qui ont profondément marqué la transformation de l'archipel et les rapports entre les deux communautés.

Il était arrivé lors des « événements », ainsi appelait-on le trouble qui depuis plusieurs années opposait Kanak et Caldoches. Dans la foulée de leur percée aux élections locales de 1975, les indépendantistes s'étaient orga-

et qu'ils avaient dû riposter, tuant accidentellement les deux hommes. Les compagnons de Machoro, pour leur part, affirmèrent que les gendarmes, pour accréditer la thèse de la légitime défense, auraient fait feu avec les armes des indépendantistes, après les avoir abattus. Deux jours auparavant un jeune caldoche avait été tué au cours d'un accrochage avec des Kanak.

La guerre civile redoublait d'intensité. Laissons la parole au Haut-Commissaire : « *Le 13 janvier au matin, Nouméa sortait d'une nuit d'émeutes. On pouvait redouter que la mort d'Eloi Machoro déclenche une vague de représailles chez les Canaques. Je pris la décision d'instaurer l'état d'urgence. Il fallait que les habitants de la Nouvelle-Calédonie aient conscience qu'un pas avait été franchi, au-delà duquel la moindre*

atteinte à l'ordre serait réprimée. Il fallait que les extrémistes de la droite caldoche comprennent qu'il n'était pas question qu'ils bénéficient, au regard de la loi, de la relative impunité dont ils bénéficient depuis trente ans. Il fallait que les Canaques s'en remettent à la seule action politique. »

Une déclaration bien dans le style du franc-parler, parfois provocateur, de Pisani. "Les Caldoches avaient droit à la vérité", m'avait-il dit lors de notre rencontre.

Une vérité qu'ils n'apprécièrent pas. Un mois plus tard ils étaient 35 000 rassemblés pour conspuer, en des termes haineux, le Haut-Commissaire.

« S'il faut attendre que les mentalités changent, j'attendrai un siècle. »

Les Caldoches apprécièrent d'autant moins que Pisani fit l'éloge d'Eloi Machoro et qu'il avait révélé son projet d'indépendance-association.

Le Haut-Commissaire avait reçu carte blanche de Laurent Fabius, alors Premier ministre. Ceux qui l'ont connu connaissent ses facultés d'analyses, son sens de synthèse et de décision, que ne trahissait pas son apparence physique, une gueule de pirate, une stature de seconde ligne, un regard qui transperçait ses interlocuteurs. Le coup de pied dans la fourmilière qu'il donna était bien dans son style.

La rancune de la droite

L'hostilité des Caldoches à l'égard d'Edgard Pisani était, et est encore partagée par la droite de la métropole. En juin 2016, peu après le décès de l'ancien ministre de la Nouvelle-Calédonie, Hervé Mariton, lui-même ancien ministre des territoires d'Outre-mer, s'est fendu d'une déclaration : « Il était (Pisani), comme souvent les gens de gauche, dans une analyse de repentance postcoloniale. Et de toute évidence, au nom d'un a priori idéologique et d'erreurs d'analyses locales, il avait une vision très superficielle de La Nouvelle-Calédonie. »

Erreurs d'analyses locales, que vouloir faire des Kanaks des citoyens à part entière.

La Nouvelle-Calédonie au cours des trente-cinq dernières années, semble avoir été oublié. Rares sont les journalistes à l'avoir évoqué. Sans doute, observateurs et prétendus experts ont-ils estimé que l'homme n'avait été que de passage. Il n'est resté que onze mois à Nouméa, de décembre 1984 à mai 1985, puis ministre de La Nouvelle-Calédonie

nisés.

« *À mon arrivée j'avais trouvé un pays en état de guerre civile* » m'avait-il affirmé lorsque je l'avais rencontré à Paris, dans ses bureaux ministériels, peu de temps avant sa démission.

Confirmation de son propos: le lendemain de son arrivée, dix Kanak dont deux frères de Jean Marie Tjibaou, le leader du Front National de Libération Kanak et Socialiste (FNLKS), sont tués dans une embuscade à Hienghène, en représailles de pillages et d'incendies de maisons d'éleveurs caldoches. Les auteurs de l'embuscade seront acquittés en 1987 par la Cour d'appel de Nouméa. Le jury était composé exclusivement d'Européens.

« Les Caldoches avaient droit à la vérité »

L'assassinat d'Eloi Machoro, cinq semaines après la tuerie de Hienghène, concrétisa la recrudescence de la violence. Eloi Machoro, un ancien instituteur, était une figure de la lutte pour l'indépendance. Contrairement à Jean Marie Tjibaou, qui jouait la carte de la diplomatie, il n'était pas hostile à la lutte armée. Il avait conduit plusieurs actions spectaculaires, bloquant notamment durant trois mois l'activité d'une mine de nickel. Il était recherché. L'assaut de la ferme où il avait été repéré fut lancé. Machoro et un de ses camarades, Marcel Nonnaro, furent abattus par les tireurs du GIGN. Les gendarmes affirmèrent que les Kanak avaient ouvert le feu

Suite page suivante

Très vite Caldoches et Kanak constatèrent qu'il n'était pas venu pour faire de la figuration. Son projet d'indépendance-association fit l'unanimité contre lui. Les Caldoches s'affirmèrent particulièrement virulents. Dans son esprit, l'indépendance-association ne représentait pas la reconnaissance des revendications des Kanak. Il pensait réunir les deux communautés pour conduire les affaires de l'île, et ce avec la bénédiction de la République. *« Il y a quelques années le slogan des Mélanésiens était « deux couleurs, un peuple » Les Kanak ne demandaient que justice et dignité. C'est parce que l'on a refusé de reconnaître leur existence qu'ils ont réclamé l'indépendance »*, m'avait-il fait remarquer.

Il avait ajouté : *« Si j'attends que les mentalités changent, j'attendrai un siècle. Il est du rôle du pouvoir politique d'être incitateur et provocant pour accélérer le mouvement. »* Pour faire aboutir son projet, il estimait pouvoir réunir aux côtés des Kanak les Caldoches les plus modérés, lesquels aspiraient à vivre dans un archipel pacifié. Le référendum sur l'indépendance-association, qu'il avait prévu pour juillet 1985, ne put être organisé. À défaut une nouvelle organisation des pouvoirs, que l'on a appelée le statut Fabius-Pisani, marqua une avancée vers la reconnaissance de l'identité Kanak. La



création de quatre régions permettaient aux indépendantistes de s'intégrer dans les institutions officielles. Les régions étaient censées avoir le pouvoir dans les réalisations concrètes. Au niveau général l'exécutif était concentré entre les mains du Haut-Commissaire assisté d'un conseil comprenant les quatre présidents de régions et le président du Congrès du territoire, nouvellement créé. À son départ en décembre 1985, le ministre

Michel Piccoli - Edgard Pisani

Edgard Pisani, un personnage hors du commun. Né à Tunis en 1918 dans une famille maltaise, mort en juin 2016 à Paris. Résistant sous l'occupation allemande il s'illustra lors de la libération de Paris dans la prise de la préfecture de police. Son rôle, dans le film *Paris brûle-t-il ?*, est tenu par Michel Piccoli. Sa carte de visite est à rallonge : directeur de cabinet du préfet de police de Paris, préfet de la Haute Marne à 29 ans, ministre de l'Agriculture, ministre de l'Équipement, haut-commissaire et ministre de la Nouvelle-Calédonie, député de Maine-et-Loire, maire de Montreuil-Bellay de 1964 à 1975, conseiller général de Maine-et-Loire, sénateur de Haute-Marne, président de l'Institut du monde arabe, animateur de nombreuses instances internationales.

Gaulliste de gauche, il avait voté la censure au gouvernement en 1968 et démissionné dans la foulée. En 1974 il avait adhéré au Parti socialiste. C'est Fresnette Ferry, sa seconde épouse, qui lui avait fait découvrir l'Anjou.

de la Nouvelle-Calédonie laissait un territoire profondément réformé et un équilibre communautaire fragile, mais réel. Les élections législatives de 1986 allaient entraîner une seconde cohabitation. Bernard Pons, nommé ministre des départements et territoires d'outre-mer renforça la militarisation de l'archipel. Il vida en partie l'organisation Pisani qui avait ramené les indépendantistes dans les institutions.

On connaît la suite. Le drame d'Ouvéa en avril 1988. La poignée de mains de la réconciliation de Jean-Marie Tjibaou et de Jacques Lafleur, le chef de file des Caldoches. Les accords de Matignon et de Nouméa. L'assassinat de Jean-Marie Tjibaou. Le référendum d'abord fixé en 1998 et reporté en 2018. Le report a permis de concrétiser en partie le projet d'indépendance-association. Sans doute les mots n'ont-ils pas été prononcés, mais on est allé dans la voie imaginée par l'ancien ministre. La Nouvelle-Calédonie, au cours des trente dernières années, a acquis dans de nombreux domaines une autonomie que ne possède aucun autre dé-

partement et territoire d'outre-mer. Une autonomie dans laquelle les Kanaks ont acquis leur place au plan juridique et administratif. Le scrutin du 4 novembre n'a pas tout réglé. Les 43 % de votes pour l'indépendance ont débordé de la population Kanak. Ils ouvrent des perspectives pour l'avenir. Il est donc raisonnable de penser que l'organisation (sous certaines conditions) de deux nouveaux scrutins d'autodétermination, en 2020 et 2022, incitera Paris à lâcher du lest. On parle déjà d'un statut d'État associé, dans lequel on voudrait croire que s'estomperont

De la Vallée de l'Auhion à la Nouvelle-Calédonie

Le nom d'Edgard Pisani est attaché à l'aménagement de la Vallée de l'Auhion. Il présida durant plus de 10 ans la Société d'économie mixte de la vallée.

« Pour Pisani, en 1966, la création d'un complexe horticole et maraîcher dans la Vallée de l'Auhion, représentait le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture intensive, devant permettre de développer les exportations. Elle porte la marque de sa conception de l'agriculture. » a écrit, dans un mémoire, l'historienne Cristina Pavie.

À la base le projet reposait sur des aménagements hydrauliques préservant la vallée des crues.

Aménageur, visionnaire, homme d'État, à sa mort, de nombreuses personnalités du monde agricole et politique rendirent hommage à l'ancien maire de Montreuil-Bellay. À Andard, la grande place du bourg porte son nom.

les inégalités sociales et économiques dont sont encore victimes les Kanak.

Avec le temps les représentants des trois couleurs - il faut tenir compte de la minorité asiatique – finiront peut-être par constituer le peuple mélanésien qu'évoquait Edgard Pisani.

L'utopie n'est pas ce qui est irréalisable, mais ce qui n'a pas encore été réalisé.

Jean Goblet

NDLR : Ancien rédacteur en chef à la Nouvelle République de Centre-Ouest

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer à statut particulier.

L'État est compétent pour le contrôle de l'immigration et des étrangers, la monnaie, le Trésor, les changes, la défense nationale, la justice, la fonction publique de l'État, le maintien de l'ordre et l'enseignement supérieur et la recherche.

Le haut-commissaire de la République est dépositaire des pouvoirs de la République et représente le Gouvernement.

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie est formé par la réunion d'une partie des membres des 3 assemblées de provinces

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est élu par le Congrès

pour une durée de 5 ans, c'est l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie. Le Sénat coutumier, les conseils coutumiers et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) constituent les autres institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Les trois provinces Sud, Nord et îles Loyauté sont constituées en assemblées de provinces.

Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie sont des collectivités territoriales de la République. Elles s'administrent librement par des assemblées élues au suffrage universel direct.

L'animalisme est un antihumanisme

Spécialiste de la domestication animale et des relations hommes animaux, Jean-Pierre Digard, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de l'Académie d'agriculture, s'oppose, dans un livre récent¹, aux thèses et aux dérives des mouvements animalistes. À rebours de la pensée unique médiatique actuelle, il mérite d'être lu et médité. Pour vous en donner un avant-goût, résumons ses idées principales.

Les animalistes usent de supercheries et mensonges pour parvenir à leurs fins et mieux tromper une opinion publique inattentive ou crédule. La notion de bien-être animal est un concept flou. L'auteur explique l'intérêt et la légitimité que nous avons à élever et à utiliser des animaux. Il milite pour recentrer le débat sur l'humain.

Ce que dit le droit

Les partisans du bien-être animal prétendent que le droit français considérerait les animaux comme des tables ou des chaises. Ils jouent sur la signification judiciaire d'un terme du langage courant. Le Code civil distingue des personnes et des biens. Les animaux ne peuvent prétendre au statut de personnes. Aller dans cette direction nous ramènerait au Moyen Âge où l'on traduisait en justice des animaux². Ils appartiennent donc à la classe des biens qui se répartit entre biens immeubles, ne pouvant se déplacer ou être déplacés, et biens meubles. Les animaux disposant de la faculté de se mouvoir se rangent donc dans la seconde catégorie, ce qui ne signifie nullement une assimilation à du mobilier. Depuis la loi Grammont de 1850, les animaux disposent d'un statut particulier. En 1976, le Code rural les reconnaît en tant qu'êtres sensibles. Les auteurs de mauvais traitements encourent des sanctions. Ne cédon pas à l'incontinence législative et commençons par appliquer les textes existants.

Un leurre subjectif et trompeur

La notion de bien-être animal est particulièrement symptomatique des errements de la pensée actuelle en la matière. Comment définir le bien-être animal, concept largement entaché d'anthropomorphisme ? Que savons-nous du bonheur, de la joie de vivre, du pessimisme d'un cochon ou d'un mouton ? S'il s'agit d'utiliser des conditions d'élevage conservant les animaux en bonne

santé, par simple souci de leur intérêt matériel et financier, les éleveurs les pratiquent depuis longtemps. À l'exception d'une minorité d'incompétents ou en grande détresse économique ou psychologique. S'il s'agit de laisser aux animaux la possibilité d'exprimer les comportements propres à leur espèce, alors ne stérilisons plus les chattes, laissons les chiens mordre les mollets des facteurs et les chevaux désarçonner leurs cavaliers.

L'intérêt de l'espèce humaine

L'espèce humaine est omnivore. La domestication des caprins, ovins, porcins et autres bovidés lui a fourni la source de protéines indispensable au développement de son cerveau. Il consomme à lui seul 20 % de l'énergie du corps humain. Doté des capacités de son cerveau, l'Homme diffère fondamentalement des autres espèces animales. Les animaux trouvèrent aussi leur compte dans la domestication, nourriture régulière,

protection contre les prédateurs. L'espérance de vie d'un cheval sauvage plafonne à une dizaine d'années, le double pour un cheval domestique. Les bovins convertissent des pâturages

impropres à la consommation humaine en aliment de premier choix. *Tant que nous ne devenons pas bêtes à manger du foin, les vaches rendent un immense service à l'humanité.* Les produits animaux apportent près de 60 % des protéines qui nous sont nécessaires. Les régimes végétariens et végétaliens provoquent de graves carences, en particulier chez les enfants et les femmes. Ils nécessitent une liste impressionnante de compléments alimentaires pour y remédier. Jean Pierre Digard conclut en pointant les conséquences de la pensée animaliste, et plus largement écologiste. Elle présente l'Homme comme un être malfaisant, indifférent au sort des autres. Le but recherché est évidemment de lui dénier toute légitimité à posséder, élever et utiliser des animaux. Pour nous faire réfléchir il rappelle que la législation la plus favorable aux animaux était celle du III^e Reich. J'ajouterai personnellement que les récentes attaques contre des boucheries ne sont pas sans m'évoquer celles subies par les commerces juifs dans l'Allemagne des années trente.

Yves Mulet Marquis

¹Jean Pierre Digard, L'animalisme est un antihumanisme, 126 pages, Éditions du CNRS

²Luc Ferry, Le nouvel ordre écologique, 122 pages, Livre de Poche N° 13565

Vite dit

Changement d'heure

L'Union européenne doit prochainement se prononcer sur le maintien ou l'abandon du changement d'heure. En cas d'abandon, l'heure d'été permanente tiendrait la corde. Définie comme GMT+2 (GMT : Greenwich Mean Time, heure solaire moyenne au méridien de Greenwich origine des longitudes), à Paris le 21 juin le soleil se lève alors à 5 h 49 et se couche à 21 h 56. Le 22 décembre, il se lèverait à 9 h 43 et se coucherait à 17 h 55. Nous déprimerions avec des matinées sans soleil avant 10 heures Pourquoi ne pas choisir une heure unique calée sur GMT+1 h 30, compromis entre heure d'été et heure d'hiver ? Le 21 juin le soleil se lèverait à 5 h 19 et se coucherait à 21 h 26. Nous conserverions une longue soirée en été. Le 22 décembre le soleil se lèverait à 9 h 13 et se coucherait à 17 h 25, avec un peu plus de luminosité le matin. D'autres pays ont déjà adopté des horaires similaires : GMT +2 h 30 à Terre-Neuve, GMT +5 h 30 en Inde à New Delhi, GMT +10 h 30 en Australie à Adélaïde, GMT +9 h 30 aux îles Marquises, territoire français. Plus curieux, GMT +5 h 45 au Népal et GMT +13 h 45 en Nouvelle-Zélande sur l'île Chatam.

Père et fils de l'Europe

La formule « Tel père tels fils » ne se vérifie pas toujours. Cependant, il est intéressant de savoir parfois la part d'héritage. Souvent les éditoriaux du journal Ouest France sont signés par le président de la fondation Robert Schuman. Cette qualité leur donne du poids. Tout au moins le journal le pense. Laïques, à la différence du quotidien le plus lu en France, nous devrions nous méfier. Robert Schuman était un parlementaire catholique ultra-conservateur. En 1923 il milite lors des débats à l'Assemblée nationale pour le maintien du Concordat. C'est au Vatican qu'il demande d'intercéder auprès de De Gaulle pour effacer son passé collaborationniste au régime de Pétain.. Certes, Jean-Michel Giuliani, éditorialiste fréquent du quotidien a dû prendre ce qu'il y avait de meilleur chez Robert Schuman. Mais quoi ? Une Europe, comme disait Alain Madelin en 1992, qui nous garde d'une expérience socialiste ?

Gérard nous a quittés

Le vif et malicieux Gérard Balesme ne signera plus dans ce journal. Il est décédé à l'âge de 85 ans à la mi-novembre de 2018. Il était de la promotion 1948-1952 de l'école normale de garçons. À sa sortie, il est nommé à Louvaine. Il y lie des liens indéfectibles d'amitié avec la famille Jacquemin. C'est ensuite le service militaire de deux ans. Puis il s'installe à Angrie. Son épouse y enseignera vingt ans. Lui, il y exercera moins longtemps. Assoiffé de savoir, il mène de front enseignement et cours à l'université. La licence d'histoire-géographie obtenue, à partir de 1970 il occupera des postes de professeur successivement au Louroux-Béconnais, à Pouancé, à Saint-Georges. Il terminera sa carrière au collège Californie. Pour parfaire ses connaissances, il passe une thèse de troisième cycle en linguistique. Ce nouveau bagage lui permet d'intervenir à l'université de Belle-Beille. Ses loisirs, hors la pratique du vélo, consistent à l'observation et la protection des oiseaux et à fréquenter les cercles d'historiens. Encore de la culture.

Le parcours professionnel de Gérard et son engagement à défendre et promouvoir l'école publique laïque le conduisirent à intégrer l'équipe rédactionnelle de l'Anjou laïque.

Dans ces articles fouillés, il portait un regard critique sur l'histoire pour mieux faire comprendre le présent. Loin des récits partisans ou conventionnels, à partir de faits précis, il questionnait ce qui est communément admis.

À partir de l'étude de personnages célèbres, il relevait les évolutions, les contradictions qui traversent le commun des mortels. Les gens « de peu » avaient pour Gérard beaucoup d'importance. Issu d'une famille modeste, il les connaissait bien. Mais au-delà des liens affectifs, par l'histoire et par leurs histoires, il voulait mieux percer les ressorts

de leurs mentalités et de leurs comportements. Il rédigeait deux sortes d'articles.

Des longs, très documentés, concernaient des événements nationaux ou internationaux et leurs incidences sur la vie politique de notre région. Des courts, sous forme de billets, au ton de conte philosophique, étaient marqués au coin de l'ironie. Ironie de l'histoire et de la sienne. En 1995, Gérard fit une enquête auprès d'enseignants qui vécurent sous l'occupation allemande. Là encore, il a voulu affiner l'affirmation d'un retournement soudain de l'opinion en 1942 à l'endroit du régime de Vichy. Dans la préface, Marc Bergère, correspondant de l'Institut d'histoire du Temps Présent en souligne la

lecture précieuse. Cet opuscule, par manque de promotion, n'a pas eu le succès qu'il méritait. La modestie de Gérard en est sans doute la raison. Cet essai publié en 1999 est toujours disponible à la FOL.

Gérard manquera beaucoup à l'équipe rédactionnelle de l'Anjou laïque, «

journal de petite voix » mais qui pour se faire mieux entendre, aimait se nourrir de la voix de Gérard. Il y manquera, comme il a manqué depuis plus d'un an à l'équipe de routage du même journal. Ses membres, même si le rendement devait en souffrir, appréciaient ses anecdotes suscitées par une adresse ou le nom d'un destinataire. Il s'ensuivait des commentaires drôles, dépourvus de méchanceté.

Gérard était un homme civil et cultivé, sérieux (ne s'y prenant pas trop), à l'humour parfois elliptique donnant du sel à sa compréhension.

Homme généreux, honnête et instruit au sens du 19^e siècle, Gérard restera dans la mémoire de ceux qui l'ont rencontré, près de chez lui, à la Fédération des Œuvres Laïques.

J.P.



Une brève qui en dit long, dédiée à Gérard

En 1968 le philosophe Paul Ricœur déclarait : « Aujourd'hui, le danger c'est que la direction des affaires soit accaparée par l'oligarchie des compétences associée aux puissances d'argent... » Le jeune Emmanuel était, nous dit-on avec admiration et émotion, l'assistant du vieux philosophe. Il est certain qu'il n'en est pas le fidèle disciple. Car ce banquier technicien de la finance que l'on nomme aussi le président Macron est la parfaite synthèse du danger signalé par son « maître ». (Source L. Mauduit / Médiapart).

A.P.

Vite dit

Jupiter poltron

En 2017, il promettait aux maires de venir chaque année à leur congrès. En 2018 il se défila. Alors, Jupiter poltron manquait-il du minimum de courage politique nécessaire pour affronter la grogne légitime de nos premiers magistrats ? Ou pire, manifestait-il ainsi son mépris envers des représentants du peuple qui osent le défier ?

Inclure les femmes dans la mémoire de la grande guerre !

Ce sont les hommes qui font la guerre, « la dernière, pour toujours », et ce sont les femmes qui remplacent dans les usines les ouvriers devenus soldats. Les femmes ont beaucoup souffert pour augmenter la production des munitions qui permettait au grand capital, toujours passionné de vendre des objets dont l'objet est de se détruire lorsqu'on l'utilise et de gagner énormément d'argent. Il faut donc inclure les femmes et les glorifier pareillement que les bleus soldats des boueuses tranchées. Osons écrire : « Gloire aux poilu.e.s ».

Un Gillet bleu marial

Jérôme Fourquet dans son enquête statistique « 1985 /2017, quand les classes favorisées font sécession » observe que le cœur des grandes villes est massivement investi par les cadres. Les « CSP + » ce sont désormais 46 % de la population de Paris tandis que les ouvriers ne comptent plus que pour 7%... Il en découle la désertion de l'enseignement public et la scolarisation massive des enfants de cadre dans le privé...

À Saumur, dans le centre-ville, la majorité du Conseil départemental décide la fermeture du collège public Yolande d'Anjou, il ne restera plus que l'enseignement catholique.

Le conseil départemental de Maine et Loire adhère à la frontière qui sépare le pays des élites de la « périphérie ». Les gilets jaunes sur les ronds-points de France, la dénoncent. Dans son fauteuil de la présidence, un *Gillet* bleu marial la bénit. Au rond-point de la carte scolaire de ce *Gillet Président* la voie de l'enseignement public est empêchée.

Les amis du chalet du Cart

Depuis plus d'une quinzaine d'années, des « amis du chalet du Cart » se retrouvent en vallée de Bionnassay. Ils s'efforcent en accord avec la FOL 49, propriétaire, de maintenir au mieux les conditions d'utilisation et d'accueil du chalet refuge.

Séjour entretien

À la Toussaint 2018, 23 adultes et 3 enfants ont participé. L'Association a financé l'intégralité des travaux : 2 600 euros dépensés pour refaire la terrasse de la cuisine, poser une nouvelle porte, améliorer les éclairages, mettre aux normes des lignes électriques, repeindre la totalité des portes du palier du premier étage ainsi que toutes les chambres et le balcon, assurer les protections nécessaires des arrivées de gaz et du chauffe-eau, changer des gouttières... Afin de dégager la vue sur la vallée et le Mont-Joly, cinq érables furent abattus, le bois scié, refendu, rangé. Ces choses paraissent simples. Cependant il est toujours difficile d'organiser des travaux en altitude, l'approvisionnement en matériaux oblige des moyens de transport 4x4 ou 6x6 ! Et il faut aussi manger. Et « bien manger », cela suppose la réalisation de 260



repas en cuisine ! (Les féministes seront sans doute en colère, les « hommes » ne se retrouvent guère autour des fourneaux. Cependant ils font la vaisselle dans la bonne humeur et sans rechigner). Nos amis apportent leur savoir-faire, leurs outils, leur enthousiasme. La Fédération de Maine et Loire peut ainsi continuer à disposer d'un chalet en bon état pour organiser des séjours de vacances ou des locations aux familles ou groupes « en autonomie ». L'Association remercie tous les adhérents. En effet c'est la

cotisation annuelle de 20 euros qui autorise le financement de ces activités de maintenance. Merci à tous donc et particulièrement cette année à Évelyne, Catherine, Monique (2), Claudette, Anne, Carine, Pierre Yves, Pascal, Philippe (2), Jean-Claude, Jean-Luc (3), Jean-Bernard, Yvonne, Michel, Benoît, Hughes, et aux enfants sages Paul, Maël et Hugo.

Alain Paquereau

Finale boules de fort

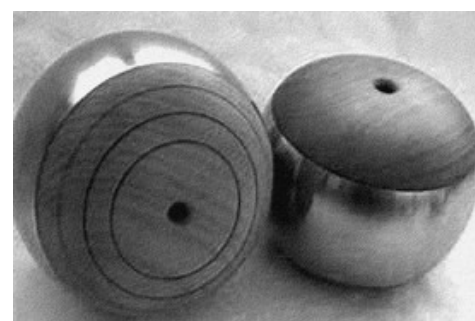
La finale des amicales laïques 2018 se déroula à Breil. Les éliminatoires eurent lieu le matin dans des locaux d'une association locale. Le repas du midi, très copieux, se prit

ou y organiser des banquets. Le dimanche 11 octobre, avec les amis boulistes, ce fut un banquet quasiment républicain. Paul Marandeu, aidé par son épouse, en fut à l'initiative. Ce sont ses petites filles qui ont assuré le service. Ensuite cheminement vers le jeu de boules de fort. Finale très disputée entre Noyant et Vernoil, mais se déroulant dans une ambiance cordiale. Nous avons même vu, l'équipe de Noyant marquer contre son camp et en rire. Malgré cette générosité (involontaire) les noyantais l'emportèrent. Il fallut suivre le match pour connaître les vainqueurs ; les sourires des uns et des autres, la partie terminée, ne pouvaient l'indiquer. Pas de maillots enlevés et de remerciements au ciel. Lors du repas, une discussion impromptue s'organi-



Les Vainqueurs et le Président

dans la salle de l'amicale. Oui, l'amicale de Breil a toujours une salle avec cuisine et une scène. On peut y assister à des spectacles



sa sur le devenir des amicales laïques. Leurs maintiens deviennent problématiques, faute de renouvellement des équipes dirigeantes. Le rapprochement entre amicales voisines sous forme de mutualisation et d'échanges peut être une solution viable à leur survie. Jean-Paul Marandeu et Jean-Claude Dupuits, président de l'amicale de Noyant ont entamé cette réflexion.

J.P.

La voiture, une solution

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, parmi les principaux problèmes des grandes villes figurait le crottin de cheval. Dans Paris, près de 80 000 chevaux tiraient des fiacres et des carrioles de livraison. Sachant qu'un cheval produit journalièrement, si l'on peut dire, environ 11 kg de crottin et 5 l d'urine, les chevaux déversaient chaque jour 900 tonnes d'excréments et 400 000 l d'urine dans les rues de la capitale. Inutile d'insister sur l'état des voies, l'odeur, les mouches et les maladies qu'elles transmettaient, les rats et autres vermines sillonnant les montagnes de crottin.

Sans parler des embouteillages permanents et des accidents mortels de la circulation ! Plus de 200 morts à Paris en 1906 avec parmi eux Pierre Curie, prix Nobel de physique 1903 avec sa femme Marie, tué par le cheval d'un camion hippomobile le 19 avril 1906. Une innovation technologique apporta la solution : la voiture automobile proclamée



salvatrice de l'environnement. Le journaliste Frantz Reichel écrit en 1907 que du point de vue hygiénique et de la respiration, les automobiles ne dégagent que des fumées rapidement absorbées par l'air où elles se dissipent

et sont donc bien préférables aux voitures hippomobiles ! Pour votre information, en 2016 les accidents de la circulation ont fait 40 morts dans Paris.

Y.M.M.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Pourcentages trompeurs

Pour changer, un peu de mathématiques qui semblent simples mais qui peuvent tromper si on répond trop rapidement, sans réfléchir. Une maladie touche une personne sur mille. Un test n'est pas fiable à 100 %. Il détecte tous les malades et dans 5 % des cas déclare malade un bien portant. Vous êtes positifs au test. Quelle est la probabilité pour que vous soyez réellement malade ?

Réponse de la devinette précédente : « Roue de chariot »

Les roues du chariot, d'un diamètre de 1,30 m, possèdent généralement 14 rayons. La projection d'un film se fait à 24 images par seconde. Si entre deux images la roue

tourne de 1/14 de tour, le rayon suivant vient, sur l'image, prendre la place du rayon précédent donnant l'illusion visuelle que les roues ne tournent plus. À partir du calcul de la circonférence de la roue, divisée par 14 et multipliée par 24, on déduit facilement la vitesse du chariot. Tout calcul fait, on obtient 25 km/h ce qui correspond à la vitesse moyenne d'un cheval au galop. Si entre deux images la roue tourne un peu plus que 1/14 de tour, le rayon suivant dépasse un peu la position du rayon précédent. À l'écran, la roue semble tourner normalement mais lentement. À l'inverse si elle tourne un peu moins que 1/14 de tour, elle semble tourner lentement à l'envers. Ce phénomène est connu sous le nom d'effet stroboscopique. Avec une lampe dont la fréquence des éclats peut être ajustée, il sert à mesurer sans contact des vitesses de rotation.

Y. M.M.

L'Anjou laïque N° 126

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Proult

Comité de rédaction

Jean-Paul Brachet, Catherine Battreau, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Marie-Anne Guéry,

Mise en page

Pascal Chérel, Jack Proult

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogstop.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

☐ 12 euros

☐ 20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Auguste Bidonneau

En 1936 sa famille se réjouit de la victoire électorale du Front Populaire. Parallèlement elle s'enorgueillit qu'Auguste ait obtenu le certif. Toutefois le ciel politique s'assombrit avec la guerre civile qui éclate en Espagne. Et la déception est grande quand le gouvernement Blum se refuse de soutenir militairement les républicains espagnols ; alors que l'Italie de Mussolini et l'Allemagne de Hitler soutiennent ouvertement le fascisme espagnol. Le sang d'Auguste (alors apprenti) ne fait qu'un tour. Il part pour l'Espagne s'engager aux côtés des Républicains et il se bat en tant internationaliste sur le front de l'Elbe. Mais il doit refluer avec les armées espagnoles républicaines sur la frontière française : c'est la Retirada. Arrêté au Perthus par la gendarmerie française il est enfermé derrière les barbelés du camp de concentration (le terme n'est pas trop fort)

de Saint Cyprien, sous le gouvernement du radical Daladier. De là il s'évade avec un compagnon français antiraciste venu de Vannes combattant comme lui le fascisme. À Vannes le père de son copain Vonnick est patron pêcheur. Après moult pérégrinations, ils gagnent Vannes et les voilà embarqués dans un réseau de résistance. Sauf que le réseau est découvert et nos deux gaillards n'ont d'autre ressource que de s'embarquer sur le sinagot du père. Et voilà qu'ils naviguent vers l'Angleterre pour rejoindre la France Libre. Ils s'y engagent dans les bérets verts du commandant Kieffer. Son unité a l'honneur de participer avec les troupes britanniques au débarquement en Normandie en juin 44. Il accumule donc les décorations: médaille de la libération, croix de guerre... N'ayant pas de formation, il s'engage dans la marine. Envoyé aux États Unis

il y reçoit une formation de pilote (il y côtoie le fils de De Gaulle surnommé Sosthène). Mais lui n'est pas un militaire discipliné. Après sa participation à la guerre de Corée (qui lui vaut de gagner la légion d'honneur), il est envoyé à la base de Cherchell et il dénonce des pratiques policières qu'il juge inadmissibles. Et ces relations amicales avec le lieutenant Rhamani qui sent le soufre pour les autorités militaires lui valent d'être envoyé en Nouvelle-Calédonie. Il n'y fit pas long feu car la majorité politique caldoche lui reproche d'avoir créé une troupe de scouts laïque et mixte. Renvoyé en France, il termine sa carrière militaire comme surveillant de l'aéronavale des côtes atlantiques.

J.P. Brachet

Mémoire

En ces temps de macronnienne itinérance mémorielle visant à imprimer dans les urnes que « l'Europe c'est la paix », il me souvient encore une fois de mes grands-pères, celui de « Doué » comme celui « d'Angers ». C'est ainsi que longtemps je les ai distingués. Chez tous les deux, la grande guerre était présente : des vases obus de 75 mm, des casques qui m'intriguaient et m'attiraient car petit garçon « on joue à la guerre ». Il me souvient que souvent le 11 novembre la famille était



réunie, ou chez « Marcel », ou chez « Gilbert ». Jamais Gilbert ne commémorait, jamais il ne se rendait aux cérémonies drapeaux-médailles-galons-écharpes-tambours et sonneries. Assis au bout de la table, imposant, moustache gauloise jaunie de tabac gris, casquette sur la tête, veste noire des ouvriers du bois laissant deviner une montre à gousset retenu par un lacet de cuir, il maudissait les généraux serviteurs des marchands de canons, il pleurerait ses frères et oncles, et

n'avait de respect que pour les maréchaux... ferrants ! La guerre l'avait ruiné. Compagnon du devoir sous le nom d'« Angevin la liberté », ce formidable scieur de long est mort pauvre. Mes deux grands-pères ne se sont jamais trompés d'ennemi : tous deux désignaient les maîtres de forges. Les guerres ne sont pas folie des hommes, elles sont rationnellement déclenchées pour accroître les profits de ceux qui déjà possèdent tout. Les deniers mots de mon grand-père Marcel prononcés avec urgence, me saisissant le bras : « Alain, je hais la guerre. »

A.P.

Le défi relevé

À la lecture ce journal ne semble guère favorable au Président de la République (litote). Nous n'avons pas trouvé de volontaires au sein de la rédaction pour prendre sa défense. Nous faisons appel aux lecteurs. Leur abonnement ne sera pas majoré, lançait, comme un défi, l'Anjou Laïque, dans son dernier numéro. Rédacteur occasionnel de l'AL je relève le défi, convaincu que le mot censure n'est pas dans le vocabulaire des membres du comité de rédaction. Oui je défends Emmanuel Macron et je me sens en communion avec lui lorsqu'il accuse

la colonisation du crime contre l'humanité, lorsqu'il reconnaît que Maurice Audin, cet enseignant, membre du parti communiste algérien, a été torturé et assassiné en 1957 ; Maurice Audin, symbole des exactions commises par l'armée française durant la guerre d'Algérie. Et je ne condamne pas, même si elles étaient peut-être dictées par le souci d'une communication populiste, ses congratulations appuyées avec un jeune Martiniquais ; les bonnes et hypocrites bonnes âmes, ayant sans retenue rappelé que le jeune homme avait eu affaire avec la justice. Dans le geste présidentiel, j'ai vu

un appel à la réinsertion, et au refus d'une condamnation à vie d'un garçon qui avait payé sa dette à la société. Pour le reste, ceux qui me connaissent et ont lu quelques-uns de mes articles, savent ce que je pense de Manu, pardon de Monsieur le Président de la République.

Jean Goblet

NDLR : C'était avant la déclaration sur le Maréchal